

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 436

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (recettes et équilibre général)

ARTICLE 17

I. – À la première phrase de l’alinéa 6, après la première occurrence du mot :

« général »,

insérer les mots :

« de sécurité sociale ».

II. – En conséquence, à la même phrase, supprimer la seconde occurrence du mot :

« la » ;

III – En conséquence, aux alinéas 13, 22 et 28, supprimer la première occurrence du mot :

« la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.